



LA VILLE AUX ARTISTES

Exposition organisée par
Le centre culturel Louis Jovet et
la ville de Bonnières-sur-Seine
le dimanche 24 septembre 2023

1

Bulletin d'inscription

Vous êtes artiste, (sculpteur, photographe, peintre), amateur ou professionnel, vos œuvres résultent d'une technique et d'une démarche artistique fortes, vous souhaitez exposer dans un lieu convivial, dédié à l'art et à la création.

Vous êtes bienvenu(e) à la 1^{ère} édition de « **LA VILLE AUX ARTISTES** ».

La ville de Bonnières-sur-Seine proposera un circuit libre d'accès avec différents lieux d'exposition. L'événement bénéficiera d'une communication importante sur différents supports (affichage, internet, presse...). L'objectif est multiple, et vous permettra :

- **Une exposition de vos œuvres**
- **Et/ou la participation à un concours de peinture sur le motif**
- De créer des rencontres et des échanges entre artistes, artistes et visiteurs.
- De mettre en avant les talents locaux.
- De faire découvrir Bonnières-sur-Seine sous un jour nouveau.

Des animations de rues seront prévues ce jour.

- **Pour EXPOSER**, il vous sera demandé de remplir le bulletin ci-joint, en vue d'une validation du comité de pilotage (réponse fin avril).
☺ *Un prix du public sera décerné à chaque lieu d'exposition.*

- **LE CONCOURS SUR LE MOTIF** : la ville de Bonnières-sur-Seine décernera aux lauréats du concours 6 prix : **3 prix pour les réalisations « huile, acrylique », 3 prix pour les réalisations « autres médiums » respectivement d'une valeur de 200, 100 et 50 euros.**

Pour vous inscrire, merci de remplir, signer et retourner le formulaire d'inscription ci-joint, (accompagné des photos) avant le 30 avril 2023.

BULLETIN D'INSCRIPTION

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Artiste : Professionnel Amateur

Votre nom d'artiste.....Votre discipline artistique.....

Numéro de portable.....

Adresse e-mail.....

Souhaite exposer

Souhaite participer au concours de peinture sur le motif

VOTRE DEMARCHE ARTISTIQUE :

Décrivez votre travail, votre démarche artistiques en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....
.....

Merci de joindre **3 à 5 photos de vos œuvres**, pour nous permettre de découvrir votre travail. N'hésitez pas à nous communiquer un site internet ou votre page Facebook

VOS ŒUVRES (7 maximum) Prévoir un système d'accroche (chaînes et crochets) socles pour les sculpteurs

	Nom de l'œuvre	Dimensions	Technique	Photo oui/non
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Un lieu d'exposition sera mis gratuitement à votre disposition, chaque lieu sera dédié à une forme artistique précise et attribué par la commission. Chacun des artistes installera ses œuvres à l'endroit défini par la commission. La présence de l'artiste est indispensable.

Trois sites seront proposés aux peintres participant au concours de peinture sur le motif avec abri possible.

LE 24 SEPTEMBRE :

7 heures 30 : Accueil des exposants avec un café de bienvenue

9 heures 30 à 17 heures : Ouverture des lieux d'exposition

🕒 Vous pourrez profiter de la présence des commerçants, du marché et de divers foodtrucks mis à disposition sur les différents sites.

Le dossier d'inscription est à retourner impérativement avant le 30 avril 2023.

Par courrier postal à l'adresse suivante :

CLJ

« **La ville aux artistes** »

Mairie de Bonnières-sur-Seine

7 rue Georges Herrewynn

78270 Bonnières-sur-Seine

Pour un complément d'informations, contacter le 0130932555.

Tout dossier incomplet sera refusé. Merci de votre compréhension.

Selon la réglementation RGPD en vigueur, les photographies seront diffusées sur différents supports médias (réseaux, presse, etc...).

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure.

LA VILLE AUX ARTISTES



REGLEMENT du CONCOURS de PEINTURE sur le MOTIF

4

- 1) Le concours de peinture est ouvert à tous.
Les mineurs devront être accompagnés et seront sous l'entière responsabilité d'un parent.
- 2) L'œuvre devra être **réalisée sur le motif**.
L'artiste s'installera à un endroit ni gênant, ni dangereux et s'engage à respecter les lieux.
- 3) Toutes les techniques picturales sont admises (Aquarelle, huile, acrylique, dessin, crayon, pastel fusain, encre). **Le matériel et le support seront fournis par le candidat**, le support ne devra pas excéder 1m².
- 4) Le peintre inscrit se présente à l'accueil le dimanche **entre 8 heures et 10 heures** pour faire estampiller un support vierge. Il devra rendre sa réalisation à 16 heures 30 au plus tard au centre culturel Louis Jouvot. Il devra prévoir un système d'accrochage, et un chevalet.
- 5) Le jury se réunira. Les prix seront attribués suivant des critères de technique, de composition, de créativité. La proclamation du palmarès aura lieu à 17 heures 30.
- 6) Les participants autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres, de leur personne à des fins de communication.
- 7) Les organisateurs ne sont pas responsables des œuvres, de vols ou dégradations éventuels. Nous recommandons aux artistes d'avoir une assurance personnelle.

☛ *Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure. La participation à ce concours entraîne l'acceptation du règlement.*

✍ *Possibilité de s'inscrire sur place le dimanche matin*

De 8 heures à 10 heures : Accueil des participants inscrits.

Estampillage des supports (matériel fourni par l'artiste).

16 heures 30 : fin du concours et accrochage des œuvres.

17 heures 30 : Proclamation du palmarès

Nom :

Prénom :

Fait à

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

pour inscription et acceptation du règlement du concours :